Fiche technique sur la durabilité (NDB)

Fixit 163

Enduit plâtre à la machine

Description: L‘enduit plâtre monocouche économique et léger est utilisé pour le lissage des murs et plafonds dans les zones sèches et s‘applique également comme enduit de fond au plâtre.

Certifications / classifications	
MINERGIE/ECO-BAU	eco1
GEV-EMICODE	EC1 plus
ÖKOBAUDAT	répertorié
GISCODE	CP1 - Spatulage à base de sulfate de calcium
AgBB	Répond aux exigences (rapport d‘expertise n° CAL24-070648-1/2024)
Ordonnance sur les COV en France	A+ (Rapport d‘expertise no CAL24-070651-1/2024)

Les émissions	
Émissions de CO_2 (auto-évaluation)	<0,16 kg CO_2-eq/kg
Absorption de CO_2 > 3 ans	ca. 0,002 kg CO_2-eq/kg

Ingrédients (voir aussi la fiche de sécurité)	
ELF_Sans émissions ni solvants	rempli
Teneur en matières organiques	< 5 %
Formaldéhyde	Sans formaldéhyde
Conservateur de film (biocide) conformément au règlement (UE n° 528/2012)	Pas d‘ingrédient dans la recette
SVHC Règlement REACH	remplit (selon la directive VdL 01)
Substances CMR des catégories 1a et 1b selon le règlement CLP	Pas d‘ingrédient dans la recette
Substances PBT et vPvB	Pas d‘ingrédient dans la recette (selon REACH)
Teneur en chromate	< 2 ppm (faible teneur en chromate selon TRGS613)
Métaux lourds	Pas d‘ingrédient dans la recette
Microplastiques	< 0,01 % (Pas d‘ingrédient dans la recette)

Recyclage / Élimination / Transport	
Restes non transformés	Elimination ou recyclage conformément aux réglementations locales
Distance de transport du site de production	Pour la distance spécifique à votre projet, veuillez contacter votre représentant commercial.

Systèmes de certification des bâtiments

Système d‘évaluation de la construction durable (BNB)

BNB 1.1.6 Risques pour l‘environnement local Annexe 1 Exigences de qualité selon QN 1 - 5		
Critères	**Groupe de produits**	**Évaluation**
Déclaration des SVHC contenues > 0,1 %	0, tous les produits de construction mentionnés dans l‘annexe 1	Conforme aux prescriptions (voir ingrédients)
COV / substances dangereuses	4, revêtements de surface traités sur place et préparations de surface pour revêtements	QN 5, sans solvant ni plastifiant, conformément à la définition VdL-RL01 / point 4.2.4
Durée de l‘utilisation	Enduit plâtre, enduit anhydrite, enduit chaux, enduit plâtre-chaux, enduit ciment-chaux, enduit résine synthétique, enduit argile	≥ 50

Société allemande pour la construction durable (DGNB) / Société autrichienne pour l‘immobilier durable (ÖGNI)

Catalogue de critères du système DGNB pour la construction de bâtiments neufs, version 2023		
Critères	**Description**	**Évaluation**
ENV 1.1, ENV 2.1	Valeurs du bilan écologique du produit	Auto-évaluation 0,16 kg CO_2/kg
Matrice de critères ENV 1.2	Risques pour l‘environnement local	Non évaluable, utilisation autorisée

Label de qualité pour les bâtiments durables (QNG)

QNG Catalogue d‘exigences, document annexe 313 Prévention de la pollution dans les matériaux de construction		
Critères	**Description**	**Évaluation**
SVHC	1.1 Exigence générale pour la qualité du bâtiment	Conforme aux prescriptions (voir ingrédients)

Building Research Establishment Environmental Assessement Method (BREEAM)

BREEAM DE/AT/CH version V6		
Critères	**Exigence**	**Preuve**
Hea 16 Qualité de l‘air intérieur	Produits à faibles émissions ou sans émissions	Conforme au schéma AgBB
Rsc 05 Achats durables	Le concept d‘approvisionnement durable doit privilégier les produits pour lesquels il peut être prouvé qu‘ils répondent de manière optimale à certains critères.	Voir Responsabilité des entreprises, grâce à un vaste réseau de sites, nous pouvons proposer des produits fabriqués localement.

Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)

LEED v4.1 Building design and construction		
Critères	**Exigence**	**Preuve**
Crédit EQ	Low emitting materials	Conforme au schéma AgBB
Crédit EQ	Rapport d‘examen selon la norme ISO/IEC 17025	Auto-évaluation 0,16 kg CO_2/kg

Responsabilité d‘entreprise

« Préserver les valeurs - façonner l‘avenir avec des matériaux de construction durables » - le groupe FIXIT GRUPPE s‘engage en faveur d‘une action durable et s‘oriente systématiquement vers les critères ESG, en particulier dans ses relations avec ses clients et ses collaborateurs.
En tant que membre de l‘UN Global Compact, le groupe FIXIT GRUPPE s‘engage à respecter les principes dans les domaines des droits de l‘homme, des normes de travail, de la protection de l‘environnement et de la lutte contre la corruption.
Les normes s‘appliquent également à leurs fournisseurs, qui sont tenus de respecter le code des fournisseurs afin de garantir le respect des droits de l‘homme tout au long de la chaîne d‘approvisionnement.
Ainsi, le groupe FIXIT GRUPPE établit des normes pour une action durable et responsable.

Mentions légales

Les informations et données contenues dans cette fiche technique de durabilité sont basées sur nos connaissances et notre expérience.
Dès la publication d‘une nouvelle fiche technique de développement durable, toutes les versions précédentes perdent leur validité. La dernière version est disponible sur le site Internet.
Leurs déclarations représentent une possibilité non contraignante d‘évaluation et de classification pour des critères sélectionnés des systèmes adressés.
Tous les systèmes d‘évaluation classent les projets en fonction de plusieurs aspects. Il est donc impossible d‘évaluer un projet dans son ensemble.

Documents également applicables

- Fiche technique (FT)
- Fiche de sécurité (FDS)